

DÉPARTEMENT
GARD

ARRONDISSEMENT
LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
10

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 24 MARS2015**

Convocation : 19 Mars 2015

L'an deux mille quinze, le Jeudi 24 MARS à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice (procuration WALKER Maurice), BLANC Danielle, ANDRIEU Véronique,
Messieurs : REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric (procuration LEIGNIEL Jean-Marie), ZANINI Mario.

Absent : CAMPOS Yvan,

Excusés: M. WALKER Maurice (procuration donnée à GREVE Béatrice), M.LEIGNEL Jean-Marie (procuration donnée à CORBEL Frédéric).

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame BLANC Danielle est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**APPROBATION du COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL
du 12 Mars 2015**

Lecture est faite du procès- verbal de la précédente réunion. Les élus n'ont pas de remarque à formuler. Le procès- verbal de la réunion du 12 Mars 2015 est approuvé et les membres du Conseil signent le registre.

DELIBERATION N°13-2015
**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE LA STATION
D'EPURATION**

Après lecture de l'analyse du maître d'œuvre, Pierrick Bassot, il ressort que la proposition de l'entreprise SEVIGNE (variante) a obtenu la meilleure note, technique et financière.

A l'unanimité, le marché de la création de la station d'épuration est attribué à l'entreprise SEVIGNE, pour un montant de 299 900€.

La notification sera envoyée aux entreprises qui n'ont pas été retenues.

Passé le délai de 10 jours, la notification à l'entreprise retenue sera envoyée.

QUESTIONS DIVERSES

- Une relance de l'école privée de Sauve, pour les frais de scolarité de deux enfants de la commune, est parvenue à la mairie par courrier électronique.

Le conseil décide de ne pas répondre à cette relance.

- Véronique Andrieu propose la réactualisation de la liste des mamans du village, en vue de préparer la fête des mères, et notamment le choix du fleuriste.

- Frédéric Corbel a été contacté par une administrée qui déplore le coût du projet d'assainissement collectif et demande quelles mesures la municipalité compte mettre en œuvre pour aider les propriétaires qui auront des difficultés à financer les travaux à l'intérieur de leur propriété.

En premier lieu, le coût restant à la charge de la commune, 430 000€, est plus bas que l'estimation qui a été faite (presque 25% au dessus).

Le niveau des subventions obtenues est inespéré dans le contexte économique actuel.

Si ce projet important pour la salubrité de la commune et très attendu par la population, ne se réalise pas aujourd'hui, nous n'aurons plus la capacité financière pour l'entreprendre.

C'est un projet envisagé comme un investissement à long terme. La durée de vie de la station est de 30ans, celle du réseau de 50ans.

La mise en conformité des installations d'assainissement individuel, coûtera probablement plus cher aux habitants concernés, qu'un raccordement au réseau d'assainissement collectif.

En ce qui concerne les difficultés de certains propriétaires à financer les travaux de raccordement, Mme le Maire propose de recevoir les personnes qui ont besoin de renseignements et de les orienter vers les organismes qui pourraient apporter une aide (ANAH, Agence de l'eau, CAF, certaines caisses de retraite).

Jusqu'à présent, aucun administré n'a exprimé une demande d'aide.

La municipalité ne peut pas organiser les travaux sur les propriétés privées. L'ensemble des membres du conseil encourage toutes les initiatives, soit en association soit par affinités, qui pourraient permettre d'obtenir les meilleurs prix par une mutualisation des travaux à faire.

Mme le Maire et ses adjoints sont disponibles pour examiner individuellement tous les cas et prendre en compte les préoccupations de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé,

Séance levée à 19 heures 30.

Les membres du Conseil

Le Maire